Patrimoine culturel: programme d'action communautaire 1997-2000, Raphaël

1995/0078(COD) - 08/10/1996

La commission de la culturea approuvé la recommandation de M. Francisco Javier SANZ FERNANDEZ sur la préservation du patrimoine culturel "Raphaël". Elle suit la position commune du Conseil en ce qui concerne la réduction de la durée du programme à quatre ans. En revanche, elle veut faire passer l'enveloppe financière de 30 à 86 millions d'écus. La commission a souligné la nécessité de promouvoir l'accès à la culture de groupes et de régions défavorisés. En outre, elle a donné son accord pour que les membres du comité qui sera chargé de la sélection des projets soient désignés par la Commission européenne sur proposition des Etats membres, et non directement par ces derniers, comme l'avait suggéré le Conseil.